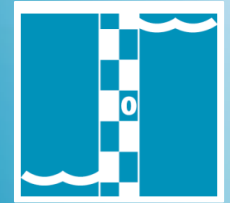


Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires



**Préserver notre ressource en eau
dans un contexte de dérèglement climatique**

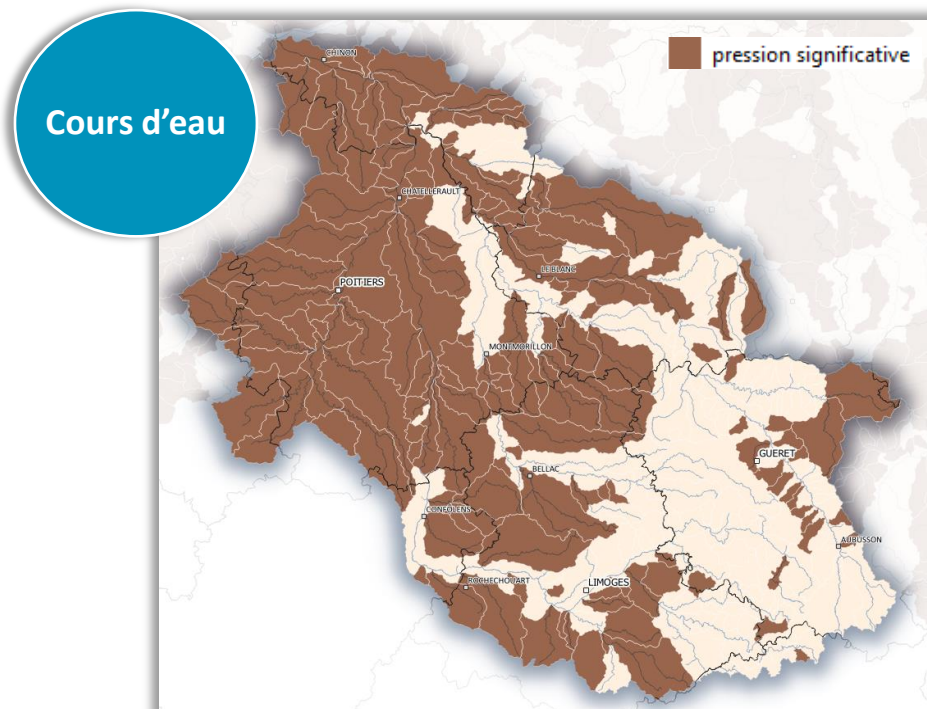
Préserver notre ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique

Etat des lieux sur le territoire Vienne et Creuse

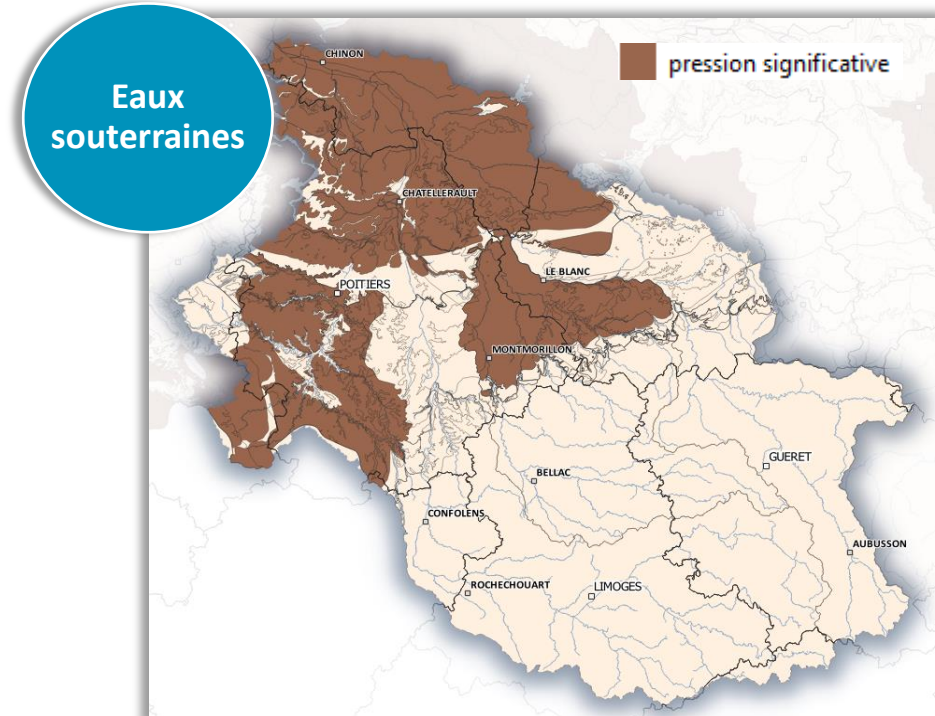
Cours d'eau classés en risque non-atteinte du bon état 2027 :

71% subissent des pressions sur l'hydrologie (plans d'eau et prélèvements).

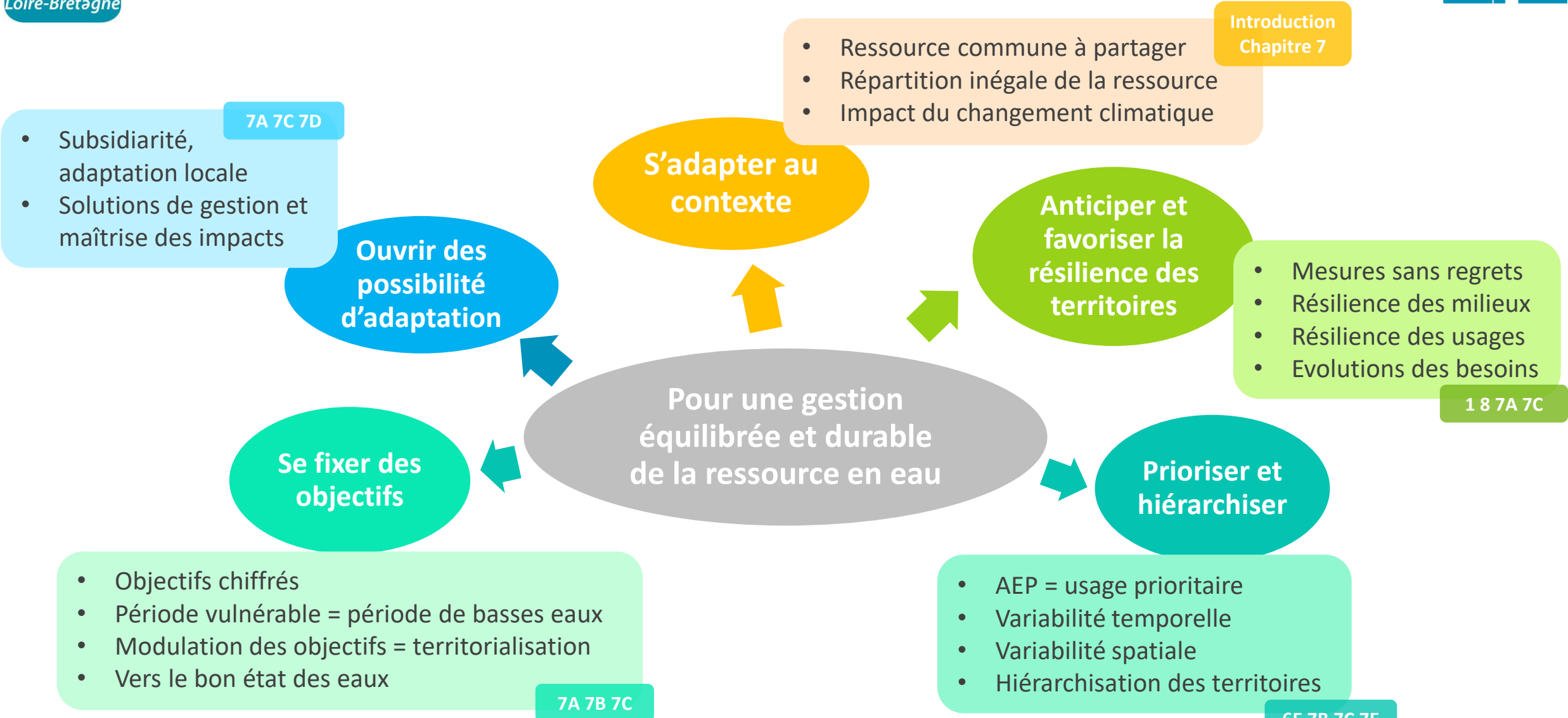
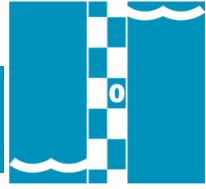
Pressions prélèvements concentrées sur la moitié aval du bassin, à la fois en eaux superficielles et souterraines.



risque hydrologie cours d'eau
en Vienne Creuse (état des lieux 2019)



risque quantitatif eaux souterraines
en Vienne Creuse (état des lieux 2019)





Chapitre 7 du Sdage : la gestion des prélèvements

Chapitre 7 : Gestion équilibrée de la ressource en eau

GESTION STRUCTURELLE				G. DE CRISE
	Gestion en période de basses eaux	Gestion hors période de basses eaux		
7A Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau au travers d'objectifs de gestion	7B Assurer l'équilibre entre ressource et besoins à l'étiage selon la situation locale	7C Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux (ZRE) et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7D Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	7E Gérer la crise



ZONAGES 7B du SDAGE

Principe d'une hiérarchisation de la gestion des autorisations de prélèvements, i.e. adaptation à la situation des territoires.

7B2 : augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage

7B3 : plafonnement au niveau de prélèvements actuel pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

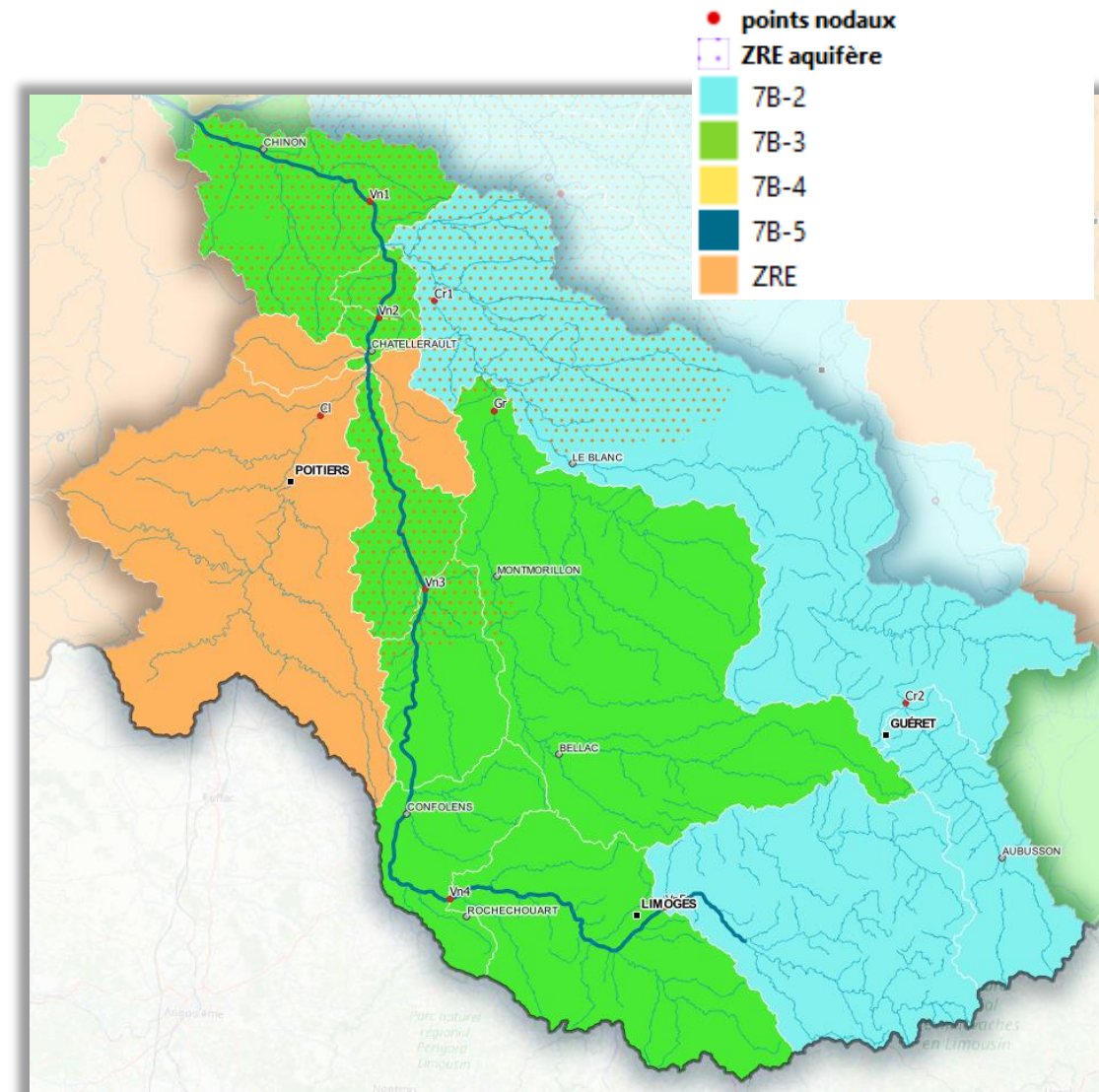
7B4 : secteur réalimenté artificiellement avec plafonnement des prélèvements (Vienne Creuse non concernée)

7B5 : axes réalimentés par du soutien d'étiage

Zones de Répartition des Eaux (**ZRE**) déficits chroniques constatés, réduction de prélèvements

Vienne Creuse, évolution entre Sdage 2016-2021 et Sdage 2022-2027 :

Les zones nodales Vienne aval, Vienne médiane, Vienne limousine et Gartempe sont passées de 7B2 à 7B3.





Connaissance

Etudes de type HMUC pour déterminer la disponibilité de la ressource par rapport aux besoins dans un contexte de changement climatique, et définir collectivement priorités d'usages et réponses à apporter pour une gestion équilibrée

Sobriété des usages et retour à l'équilibre

Mesures d'économies d'eau par tous les usagers sur l'ensemble du territoire accompagnées d'une diminution des prélèvements en période d'étiage

Résilience des milieux

Préserver et restaurer les zones humides

Solutions fondées sur la nature

Diminuer l'impact des plans d'eau

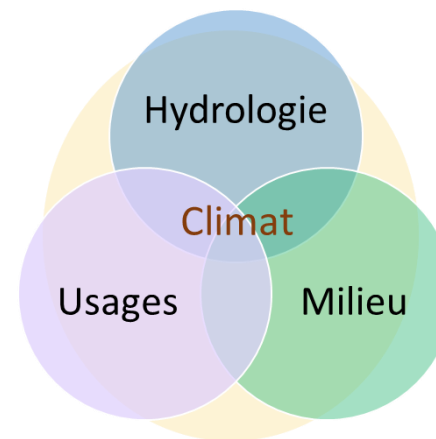
Mesures agro-écologiques participant à une meilleure gestion quantitative



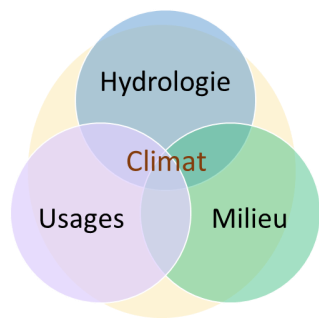
ANALYSES HMUC

Objectifs :

- **améliorer la connaissance** sur les territoires
- **dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs** d'un territoire et de sa **sensibilité aux effets du changement climatique**
- définir les **objectifs de gestion quantitative** et les **priorités locales** d'un territoire pour l'atteinte des objectifs de bon état



Les analyses HMUC ouvrent la possibilité aux territoires d'adapter localement le cadre de gestion du SDAGE

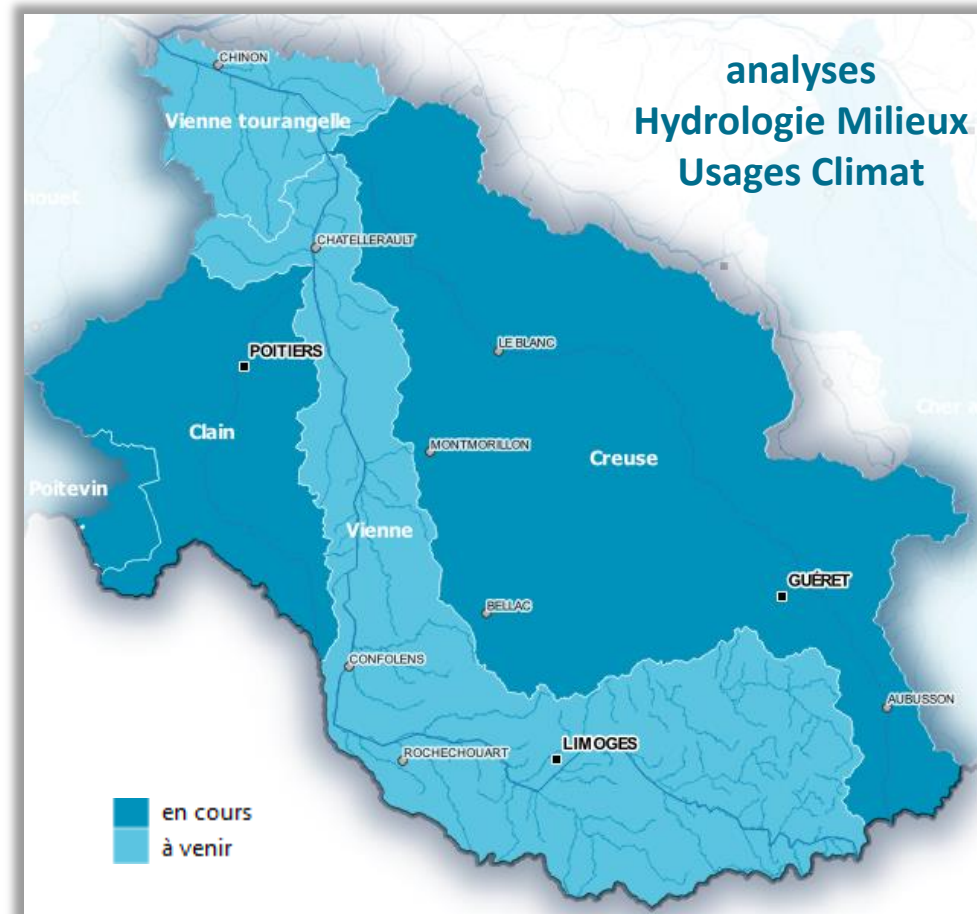


Hydrologie, Milieux, Usage et Climat :

4 composantes à analyser conjointement du fait de leurs interactions

4 composantes pour mettre en œuvre une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau [hydrologie], prenant en compte le changement climatique [climat] et satisfaisant aux exigences de l'alimentation en eau potable de la population [usages], de la vie biologique du [milieu] récepteur, des activités humaines légalement exercées [usages] ».

(article L. 211-1 du code de l'environnement)



Avancement des analyses HMUC en Vienne Creuse

Focus sur l'Alimentation en Eau Potable

Un usage prioritaire :

- Des Nappes réservées à l'Alimentation en Eau Potable (**NAEP**) : ressources ciblées, dédiées à l'usage AEP

Des efforts ciblés :

- Economiser l'eau (**7A**)
- Réduire les pertes en eau (**7A-5**)
- Réaliser des schémas directeurs départementaux AEP (**6A-1**)

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, l'état des lieux [du schéma] peut comporter des éléments visant à maîtriser les prélèvements d'eau : bilans besoins/ressources, bilan des économies d'eau et des actions mises en place pour les renforcer, inventaire des ouvrages de sécurisation de la distribution, des études patrimoniales et schémas directeurs, des rendements primaires,...



Nappes à réserver à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP) en Vienne Creuse

**La nécessité d'une
approche prospective**



TEMOIGNAGES



Témoignage : EPTB Vienne

Intervention de :
Stéphane Lorient



Témoignage : Eau 17

Intervention de :
Hortense Bret

- *Etude changement climatique du bassin de la Vienne*
- *Analyses HMUC*
- *Accompagnement des territoires : économies d'eau, plans d'eau, adaptation au changement climatique*

- *Etude prospective sur l'alimentation en eau potable*

A vous la parole !

